



Note aux parents d'élèves et au personnel
Mesures de sécurité
LFS ANG MO KIO (LFS AMK)
(site accueillant les enfants du CE2 à la Terminale)

A CONSERVER ET A LIRE ATTENTIVEMENT

La sécurité des élèves, des familles, des personnels et des installations du LFS est une priorité majeure. Dans ce cadre-là, nous nous permettons de vous rappeler les mesures de sécurité appliquées au sein du LFS, ainsi que les **nouvelles mesures renforcées dues à l'accroissement des effectifs et à la délocalisation temporaire d'une partie des élèves sur le site LFS Serangoon (LFS SRG)**. En tout état de cause, celles-ci correspondent au niveau de précaution préconisé par la réglementation en vigueur en France et à l'étranger, dans nos établissements scolaires.

1 - Le transport par bus :

Les mesures appliquées sont :

- Seuls les bus du transporteur officiel du LFS (Yellow School Bus) sont autorisés à pénétrer dans l'enceinte du lycée.
- Le contrôle des bus avant chaque départ de tournée, en respectant une liste de points qui doivent être vérifiés par chaque chauffeur.
- Le contrôle rapide à l'entrée de la contre-allée menant au lycée de tous les bus avec vérification de l'identité du chauffeur et de son assistante (security check 1).
- Le contact permanent avec tous les bus sur le trajet par des moyens de communication renforcés.

2 - Le transport par véhicule particulier :

- **Déposer un enfant au LFS (drop off)**

Pour les enfants de l'élémentaire, du collège et du lycée une zone de dépose (*drop off*) est aménagée sur le côté gauche de la contre-allée après le 1er point de contrôle instauré à hauteur de l'entrée fournisseur du restaurant scolaire.

Il est rappelé que le **stationnement est interdit sur la contre allée** (domaine public- double ligne jaune) et que la dépose doit être faite rapidement **sans que le chauffeur quitte son véhicule.**

Aucun véhicule n'est autorisé à se garer à l'intérieur du lycée (voir précisions paragraphes 3 et 4)

- **Reprendre un enfant à la sortie des cours (pick up)**

Aucun véhicule n'est autorisé à pénétrer dans l'enceinte du lycée à la sortie des cours.

Se référer au paragraphe 4 pour le stationnement.

En élémentaire, les enfants attendent dans la cour.

Note : Priorité à Yellow School Bus le matin et l'après-midi, les véhicules ne sont pas autorisés à circuler lors du transit des bus. Le trafic sera bloqué dans la contre-allée entre les 2 sites du LFS et les véhicules devront attendre le départ du dernier bus.

3 - Le stationnement à l'intérieur du lycée :

Pendant la journée, le stationnement des véhicules est autorisé à l'intérieur du lycée sur les emplacements prévus et dans la limite des places disponibles, **uniquement** pour les véhicules munis du **macaron (bande verte ou violette)** (personnel et membres du conseil exécutif et du comité de gestion).

Un contrôle ponctuel ou systématique des véhicules peut être effectué à la porte principale (security check 2). Il est donc nécessaire de se munir de pièces d'identité et de faciliter la fouille éventuelle des coffres par les gardes.

Aucune autorisation exceptionnelle de stationnement ne sera accordée ni lors des sorties scolaires accompagnées, ni lors des réunions de parents pendant les heures de cours.





4 - Le stationnement à l'extérieur du LFS :

Il est interdit de stationner sur la contre-allée. Le respect de cette règle dans la zone située entre les 2 sites du LFS est essentiel afin de ne pas entraver les manœuvres et le transit rapide des bus scolaires. Aucun véhicule ne devra stationner dans cette zone même pour un court instant.

Il est fortement conseillé de se garer dans les nombreuses aires de parking situées à proximité du lycée (prendre Serangoon North avenue 1 au feu rouge et tourner à droite à 150m). Un plan de situation détaillé est à votre disposition au secrétariat général du lycée et sur le site Internet du lycée.

Vous pouvez ainsi rejoindre le lycée sans changer de trottoir et venir déposer ou récupérer vos enfants sans précipitation.

5 - Le transport par taxi

Aucun taxi n'est autorisé à déposer ou prendre un client dans l'enceinte du lycée, même en cas de fortes pluies. La dépose doit se faire obligatoirement sur la contre-allée dans la zone prévue à cet effet. Les taxis ne doivent en aucun cas stationner devant le portail principal.

Nous rappelons également à cette occasion qu'il est **formellement déconseillé** et **très dangereux** de héler un taxi devant la porte d'entrée sur l'artère principale et qu'il faut obligatoirement se rendre au début ou à la fin de la contre allée pour cela. Plusieurs accidents ont déjà eu lieu les années précédentes.

6 – Le transport par vélos et motos

Les **cyclistes** entrent par le portillon des piétons et sont autorisés à se garer dans le parking réservé au personnel du lycée sur les emplacements prévus à cet effet.

Les **motocyclistes (personnel du lycée exclusivement)** entrent le matin par le portail près du restaurant scolaire et doivent **se garer dans le parking** se trouvant sur leur gauche. Ils n'ont pas l'autorisation d'utiliser le parking réservé aux véhicules munis d'un macaron vert, ni tout autre emplacement de parking dans l'enceinte du lycée.

Nous vous rappelons également que **la sortie des véhicules** (y compris les motos) s'effectue par le **portail de sortie principal, et la sortie des vélos par le portillon des piétons.**

7 - Transports publics :

Nous vous encourageons à prendre les transports en commun pour vous rendre au lycée :

- Les lignes de bus suivantes desservent notre établissement : 25,73,74,76,132,165
- La station MRT la plus proche est Ang Mo Kio.

8 - Accès piétons :

- L'entrée et la sortie des piétons doivent se faire exclusivement par le portillon à gauche de l'entrée principale et en aucun cas par les entrées et sorties réservées aux véhicules. L'utilisation de tout autre accès n'est pas autorisée.
- Les enfants n'empruntant pas le bus scolaire du matin, arrivant seuls ou accompagnés des parents, sont autorisés à entrer dans l'école à partir de **7h55 seulement**, aucune surveillance n'étant assurée avant cela.
- Les parents accompagnant les enfants doivent avoir quitté les lieux à **8h30, dernier délai.**
- **La circulation dans l'enceinte du lycée n'est pas autorisée pendant les heures de cours**, sauf rendez-vous avec les enseignants ou le personnel administratif. Dans ce cas, vous êtes priés de bien vouloir vous présenter aux gardes à l'entrée, signer le registre et vous munir du badge « visiteur ».
- Les parents venant **récupérer les enfants** du primaire sont autorisés à pénétrer dans l'enceinte du lycée **15 minutes avant la fin des cours** : soit à partir de 15h00 les lundi, mardi et jeudi et 12h00 les mercredi et vendredi. Ils sont priés d'attendre les enfants dans le hall principal, de ne pas pénétrer dans les espaces pédagogiques et de ne pas dépasser les barrières bordant les cours de récréation.
- Dans tous les cas, **à l'issue du temps officiel scolaire**, les enfants qui n'utilisent pas le transport scolaire et qui ne sont pas inscrits aux AES ou à toute autre activité pédagogique, doivent se trouver **sous la responsabilité de leurs parents**, et doivent quitter les lieux au plus vite de façon à permettre la prise en charge des élèves en AES dans les meilleures conditions.
- Les parents dont les enfants du primaire participent aux AES doivent venir les récupérer dès la fin de l'activité mais ne doivent pas rester dans l'école durant l'activité.



- Lors des événements culturels ou sportifs ayant lieu le soir ou le week-end, **aucune surveillance n'est assurée par le LFS**, les enfants restent donc sous l'entière responsabilité de leurs parents et ne doivent **en aucun cas** utiliser les espaces et infrastructures pédagogiques (salles de classe, stade, cour de récréation...).
- L'accès au restaurant scolaire est exclusivement réservé aux élèves et aux membres du personnel, de même que la cafétéria est pour le seul usage des lycéens et des membres du personnel. **Les parents ne sont pas autorisés à déjeuner au restaurant scolaire tous les jours de la semaine, sans exception.**



Note : Merci de vous référer aux mesures de sécurité du **LFS Serangoon (LFS SRG)** si vous avez des enfants **de la maternelle au CE1**.

Le succès dans la mise en œuvre de ces mesures, conformes à l'intérêt général et particulier de chacun, suppose le concours et le soutien actif de tous les élèves, parents et personnels du lycée. Merci à tous de tenir le plus grand compte de ces recommandations et précisions.

Très cordialement.

Le Supervisor,
Jean Louis Champseix

Le Proviseur,
Patrick Sucur

P/ La Commission Sécurité